

CANTON DE VAUD



COMMUNE DE CRANS  
LÉGISLATURE 2021 – 2026

**Préavis No 54/26**

**Demande d'un crédit de CHF 152'960.- (TTC)  
pour les travaux d'entretien forestier  
sur les rives du Nant de Riond**

DÉLÉGUÉ MUNICIPAL : M. BERNARD HENRIOUX

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## **1. Introduction**

Dans le cadre de la planification communale pour l'entretien des forêts, la Municipalité a, en collaboration avec les Services du Canton concernés, organisé des travaux d'entretien le long des berges du nant de Riond.

Pour information, le Nant de Riond est à ciel ouvert depuis le Chemin de Bel-Air et il s'écoule jusqu'au lac en passant sous la Route Suisse à la hauteur de l'ancienne STEP. A noter que la Commune avait déjà entrepris en 2021 des travaux sur les berges du Nant de Riond entre la Route Suisse et le lac.

Les objectifs de ces travaux sont les suivants :

- Le maintien de la bonne fonction de protection des berges (forêt protectrice).
- L'élimination des arbres instables.
- Eviter la formation d'embâcles sur le cours d'eau.
- Favoriser le rajeunissement de l'espace forestier.

La planification générale de ces travaux a été effectuée en septembre 2025.

Un martelage des arbres concernés, avec tous les responsables de la DGE (Inspecteur forestier, garde forestier, responsable protection, etc.) ainsi qu'un représentant du Voyer des eaux a eu lieu le 26 septembre 2025.

L'objectif est de débiter ces travaux en automne 2026.

## **2. Gestion administrative de la prise en charge de ces travaux**

Ce type de travail bénéficie de subventions cantonales qui se présentent de la manière suivante :

- Pour les Communes 80% de subventionnement et donc 20% à la charge de la commune.
- Le produit de la vente du bois viendra en déduction du montant des travaux forestiers.

D'un point de vue administratif, c'est la commune territoriale qui doit mandater les travaux.

Comme pour toutes les subventions, le paiement n'étant effectué que sur la base des factures effectivement payées, la Municipalité a l'obligation de présenter un préavis basé sur l'ensemble des coûts des travaux.

### 3. Réglementation des marchés publics

La procédure choisie pour la définition des prestataires a été celle d'une procédure sur invitation.

Trois entreprises de travaux forestiers ont été invitées à présenter une offre pour un cahier des charges identique, soumis pour la gestion de la place de dépôt et pour la protection des sols (fourniture de plaques), afin de pouvoir comparer les prestations.

Cette procédure a été effectuée par le garde-forestier.

### 4. Budget estimatif des travaux

Travaux forestiers	125'000. --
Frais de gestion / d'organisation par le triage forestier	1'500. --
Divers imprévus (environ 10%)	15'000. --
<b>Total des travaux HT (CHF)</b>	<b>141'500. --</b>
TVA 8.1 %	11'461.50

**Total des travaux TTC (arrondi)**

**CHF 152'960. --**

### 5. Participation Cantonale et bilan financier

Coûts des travaux : 125'000.-- + 1'500. -- = 126'500. --

La déduction du produit de la vente de bois est estimée à 19'000.--, soit un coût de 126'500.--moins 19'000. -- = 107'500. --HT.

Le Canton subventionne 80% des travaux : 107'500. -- \* 0.8 = 86'000. --HT.

**Ce qui donne au final 107'500.--moins 86'000. -- = 21'500. --HT à la charge de la Commune (hors divers et imprévus).**

### 6. Financement

Pour les raisons expliquées ci-dessus, cette dépense devra être financée temporairement par la trésorerie courante.



## 7. Conclusion

En conclusion des éléments précédemment évoqués, il est nécessaire de déboursier temporairement CHF 152'960.- (TTC avec 8.1% de TVA), pour les travaux effectués sur les rives du Nant de Riond.

Ceci étant exposé, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

### LE CONSEIL COMMUNAL

- Vu le préavis No 54/26 relatif à la demande d'un crédit de CHF 152'960.- (TTC) intégralement remboursable par le canton pour les travaux en forêt de Protection sur les rives du Nant de Riond ;
- Ouïs les rapports des commissions chargées de l'étude de cet objet ;
- Attendu qu'il a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

### DECIDE

1. d'approuver le préavis no 54/26 accordant un crédit de CHF 152'960.- (TTC)
2. dans l'attente du remboursement, de porter le montant de CHF 152'960.- (TTC) sur le compte No 1405 Forêts « nouveau compte MCH2 ».

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 21 avril 2026, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal lors de sa séance du 18 mai 2026.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

Robert Middleton

Pascaline Keller

